

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN ACCOMPAGNANT DES  
RÉFECTIONS MAJEURES DE RUES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE  
DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste en des travaux d'aménagement urbain qui accompagnent des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité lorsque celles-ci nécessitent une bonification.

Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle, ou le transport actif, de mesures d'apaisement de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art.

Le projet peut comprendre l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 2 400 000 \$.

**TOTAL : 2 400 000 \$**

Annexe préparée le 18 janvier 2018 par :

---

Ghislain Breton  
Service de l'aménagement  
et du développement urbain